

Centre Européen de Ressources sur les Initiatives Solidaires
et les Entreprises Sociales



Rapport intermédiaire

LES SERVICES DE PROXIMITÉ A PLAINE COMMUNE

**Plaine
Commune**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Sous la direction de
Jacques Prades
Avec la collaboration de
Mathieu Hélias
Isabelle Mattéi

L'objet de ce rapport intermédiaire est de faire le point sur la mobilisation des acteurs du programme de travail autour des services de proximité et sur les principaux projets que ces acteurs portent sur le territoire de Plaine Commune. Initié pour l'année 2006, ce programme a été élaboré à partir de l'activité des structures existantes sur le territoire de Plaine Commune. Il ne résulte pas d'une politique technocratique venue d'en haut et imposée aux structures. Il est le résultat d'une étude menée par l'équipe de CERISES¹ auprès des entreprises sociales et des initiatives solidaires en 2005. La structuration du programme se fait de bas en haut.

L'objectif de ce travail en co-production est de fédérer les initiatives locales autour de grands axes qui tendent à mailler les différentes activités. Ce maillage peut se faire de quatre manières différentes :

- en réactivant des ressources passives,
- en s'insérant dans des dispositifs publics existants,
- en utilisant les clauses des marchés publics,
 - en faisant directement appel au marché par le rapprochement avec des acteurs marchands.

Nous recherchons la pérennisation des structures existantes en luttant contre toutes les formes d'exclusion (du travail, du logement et du crédit) et en recherchant d'autres modalités de développement : des emplois durables et professionnalisés, des biens et des services renouvelés, un cadre de vie et un mode d'organisation améliorés par le développement d'échanges équitables et éthiques².

Les acteurs présents lors des programmes

Près d'une quarantaine de représentants de structures ont répondu à l'appel de Plaine Commune durant le deuxième trimestre de l'année 2006, en présence de Marianne Villain (Plaine Commune), Jacques Hardy (Plaine Commune), Mathieu Hélias (CERISES) et Jacques Prades (CERISES).

ALONSO Sèverine (IDEMU),
 BAHFIR Idris (École de la deuxième chance),
 BARTOLI François (CR2M),
 BAYEMI Marthe (AVAD 93),

¹ « Comment mobiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire en faveur du territoire de Plaine Commune ? » décembre 2005 (www.univ-tlse2.fr/cerises)

² Les programmes seront ce que les structures en feront, l'équipe de CERISES ne faisant qu'accompagner un processus émergent.

BENAÏSSA Naïma (AOE, mille et 1 savoirs),
 BERNARD Mario (Halage),
 BERNATET Catherine (Agir Pour l'Emploi),
 BESSON Michel (ANDINE réseau MINGA),
 BOUDJEDIA Yazid (Coopaname),
 BOUGARAN Charlotte (Association Femmes actives),
 CABROL Claude Lyse (DLA),
 CAYOL Michèle (Initiatives Environnement),
 CIMON Gildas (BGPaRIF),
 COINTEPAS Michel (DDTEFP),
 COLART Jean-Pierre (OPAC),
 DEHOUCHE Rachid (Plaine Commune service/emploi insertion)
 DOUE Roch-Laurent (Les Supérettes du cœur),
 DUFOUR Jocelyne (Ami Services),
 DURQUETY Eve (URSCOP/SCIC),
 ESPIC Stéphane (Plaine Initiatives),
 FELE Cédric (Le Confort à domicile),
 GALLO Corentin (DLA),
 GAUCI Caroline (Domicile Services),
 HUI Jacques (Ami Services),
 JAMIN Eliane (Initiatives Environnement),
 LANOLSSI (Halage),
 LAPLACE-CLAVERIE Christophe (EPICEAS Mairie d'Aubervilliers)
 LETANG Gwenaëlle (STAJ-PERISCOOP),
 MACHILLOT Caroline (Objectif-Emploi),
 NIAZI (premier de la classe, La Courneuve).
 PROBERT Luc (Plaine Commune service/développement local),
 SABATHIER Elodie (Conseil général 93),
 SAIDI Jamal (Objectif Emploi),
 SEDDIKI Houria (Soleils),
 SERESSIA Ségolène (Plaine Commune/service environnement),
 TAIBI Salah (Territoires),
 TIETCHEU Annick (IDEMU),
 TOTARO Nicolas (Association Domicile Services),
 ZILLIOX Pierre (IDEMU).

Nous notons également que plusieurs structures n'ont pas pu participer aux ateliers pour des raisons de temps mais souhaitent y prendre part :

SFMAD, Envie Paris saint Denis, Partenaires pour l'emploi, Franciade, des responsables de CCAS, les membres du réseau Réalise, Garances, la maison de l'emploi de Pierrefitte, l'équipe Equal patrimoine de Plaine Commune, EKI,

Les raisons générales évoquées pour justifier le nécessaire développement

des services de proximité en France se trouvent affaiblies lorsque l'on s'attache au territoire particulier de Plaine Commune :

- D'abord, le vieillissement de la population ne concerne pas ce territoire qui bénéficie d'une population plutôt jeune,
- Ensuite, l'évolution du taux d'activité féminine n'est pas sensible sur ce territoire,
- Enfin, les structures familiales, d'origine étrangère et vulnérable, sont plus résistantes à l'éclatement de la famille traditionnelle.

Le Plan Borloo³ et les plans précédents de développement des services de proximité sont fondés sur la défiscalisation (et non le crédit d'impôt), c'est-à-dire que seules les personnes payant un impôt sur le revenu peuvent réduire leur fiscalité.

La solvabilisation de la demande par le biais de la défiscalisation s'adresse donc à la classe moyenne. Or, sur le territoire de Plaine Commune, nous sommes plutôt en présence d'une population à faible revenu. Ajoutons que si le territoire de Plaine commune est l'un des plus peuplé en tant que communauté d'agglomération (310 000 habitants) en France, la recette fiscale est l'une des plus faibles.

Le choix méthodologique de CERISES a été de découper ce champ en trois ateliers :

- les services du domicile et à domicile,
- les services de proximité culturelle et environnementale,
- les services urbains comprenant les services aux entreprises.

Services aux personnes	Services à domicile	de qualité	- Assistance maternelle - Assistance personnes âgées - Assistance personnes handicapées
		simple	- travaux ménages et jardinage

³ Les politiques publiques menées depuis une décennie conviennent que le gisement d'emploi lié aux services de proximité (évalué à 500 000 emplois) peut produire ses effets à trois conditions : professionnaliser une offre mal organisée, solvabiliser la demande et faciliter les démarches administratives.

Pour ce faire, le plan de cohésion sociale, votée au parlement français en 2005, s'efforce de développer **les grandes enseignes multiservices en leur reconnaissant par la création d'une agence une meilleure reconnaissance et crée le chèque emploi-service universel (CESU) sous deux formes :**

- le chèque emploi-service universel bancaire. Il peut être acheté directement par le particulier employeur auprès des établissements bancaires ayant signé une convention avec l'Etat et s'utilise comme un chèque bancaire. Les aides ne sont soumises ni à cotisations sociales ni à l'impôt sur le revenu jusqu'à un plafond de 1930 euros par an. Il s'agit donc d'un produit de défiscalisation,
- le chèque emploi-service universel préfinancé. Il est identifié au nom du bénéficiaire et possède une valeur faciale. Diffusé par les organismes co-financeurs, entreprises, comité d'entreprise, mutuelles à destination de leur salarié ou ayant droits. Les entreprises bénéficient d'un crédit d'impôt de 25 %.

			<ul style="list-style-type: none"> - petits bricolages - soutien scolaire - gardes d'enfants - préparation de repas et livraison - assistance informatique et internet à domicile - soin esthétique à domicile - assistance administrative
	Services du domicile		<ul style="list-style-type: none"> - collecte et livraison du domicile (linge) - gardiennage et surveillance temporaire - promenade animaux domestiques - mobilité et transport personnes en difficulté
Services pour le cadre de vie, accès à la culture, environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation patrimoine et culturel - Revalorisation des espaces publics - Tri-déchets - Entretien de berges 		
Services urbains et aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Epicerie solidaire - Bar coopératif 		

Pour chaque atelier, deux séances d'identification des acteurs ont été organisées en changeant de lieu à chaque séance : Plaine Commune (11 avril), Saint-Denis/le CIIE (25 avril), Saint-Denis/Objectif Emploi (9 mai), Epinay sur Seine/Partenaires pour l'Emploi (23 mai), Ile Saint-Denis/le PHARES (13 juin) et La Pépinière de la Courneuve (27 juin).

Concernant les lieux de création d'activité, quel que soit le type de service, *M. JP COLART (OPAC) a évoqué le rôle de l'OPAC*. Il s'agit d'une mise à disposition de locaux sociaux pour commerces ou destinés aux associations. Présent sur une large partie du territoire de Plaine Commune (sauf Stains et Aubervilliers), l'OPAC reçoit beaucoup de demandes pour des locaux de moins de 50m², mais possède davantage de possibilités pour de grands espaces.

1. Les activités à domicile et du domicile

Entre les activités prestataires et mandataires, seules les premières, selon *M. Nicolas TOTARO (Association Domicile Services)*, se professionnalisent, ce qui va dans le sens de la procédure mise en place par le Conseil Régional.

M. Nicolas TOTARO dit que les structures doivent avoir une zone d'intervention très localisée afin d'optimiser le service rendu.

Les acteurs locaux issus du secteur associatif de terrain font donc part de leurs inquiétudes face à l'arrivée des enseignes nationales sur le territoire. Plusieurs raisons légitiment leurs craintes :

- les dispositifs de la loi Borloo sont beaucoup trop lourds à mettre en place pour des petites structures,
- la concurrence du secteur marchand est accrue parce qu'il bénéficie d'une plus grande visibilité. De plus, certaines enseignes sont à la fois prestataire de services aux personnes et émetteur des Chèques Emplois Services Universels (CESU) leur offrant d'ores et déjà une vitrine auprès d'un public élargi (Sodexo, la Poste). *D'où le nécessaire engagement des collectivités locales à encourager la visibilité des structures locales.*
- La dévalorisation des structures avec agrément simple qui sous-entend que les agréments simples ne sont pas de qualité⁴, pose question à un certain nombre d'acteurs. Par ailleurs, l'agrément de qualité est donné en fonction d'un large questionnaire qui est jugé satisfaisant par l'administration lorsqu'il est enfin arrivé à être totalement rempli. Mais d'une part, il n'est pas soumis à une vérification sur le terrain et d'autre part, il n'est plus remis en cause dès lors qu'il est donné. *Un mécanisme avec un véritable référentiel pourrait être mis en place pour apprécier la qualité des structures.*

M. Michel COINTEPAS (DDTEFP) pense qu'il n'y a pas de risque de concurrence en ce domaine car le marché des services de proximité est tellement vaste qu'il y a place à la fois pour les grandes enseignes et les petites structures. Il n'y aura pour ainsi dire pas ou peu de concurrence parce que les prestations proposées seront différentes. Certains assureront un service cher à des clients fortunés qui veulent des services de qualité (Academia par exemple), ce qui sous-entend qu'il y aurait également des services peu onéreux, de qualité plus inégale, qui s'adresseront aux populations les plus démunies.

⁴ **Agrément qualité**, obligatoire pour les structures qui s'adressent aux publics fragiles (enfants de moins de 3 ans, personnes âgées de 60 ans et plus et personnes handicapées). L'agrément simple concerne autres structures offrant des services aux personnes non dépendantes.

M. NIAZI (Premier de la classe, La Courneuve) évoque les difficultés que sa structure rencontre pour les cours particuliers à domicile dans des zones comme La Courneuve. Alors qu'il lui semble qu'il existe une demande potentielle importante, il se demande comment les collectivités locales pourraient arriver à diminuer le prix de ces services pour des populations défavorisées.

On peut craindre une différenciation en terme de qualité de services, et un accroissement des inégalités sociales.

M. COINTEPAS (DDTEFP) note que les grandes enseignes avancent lentement, avec prudence, en attendant de voir ce qui se passe. Les enseignes nationales ont élaboré leurs stratégies sur le long terme, des programmes sur sept ans. C'est qu'au fond, on confond souvent le temps court des politiques qui procèdent par effet d'annonces, phénomène de boule de neige, puis élection alors que le temps social de nouvelles habitudes de consommation est un temps qui s'étend sur des décennies. Entre les deux, les entreprises évoluent lentement. Certaines enseignes sont des filiales de groupe d'assurances qui dans leurs fonctions d'assistance en cas d'accident ou autres sont déjà en rapport avec des organismes de services aux personnes, mais n'ont pour l'instant pas pour priorité le développement de ces services autour du noyau existant. D'ailleurs, peu de moyens ont été engagés dans le développement de ces nouvelles activités. Nous constatons sur ce territoire, un « trou » important entre ces grandes enseignes et un grand émiettement des petites structures qui ne facilite pas la lisibilité du secteur.

Les enseignes nationales⁵ ne peuvent pas résoudre cette difficulté dans le sens où elles fonctionnent sur une logique nationale et verticale et non pas territoriale et horizontale. On peut tirer quatre conclusions provisoires sur la constitution de ces enseignes.

Premièrement, on ne note pas encore de rapprochement entre le secteur caritatif chrétien et les marques privées. Par exemple, l'ADMR ne se rapproche pas de Accor services France qui a une expérience réussie en crèche d'entreprises ou conciergerie d'entreprises à l'étranger.

Deuxièmement, on ne sent pas encore de débordement des grandes enseignes en dehors de leur métier d'origine. Par exemple, l'UNCASS et la Mutualité Française se regroupent en direction des personnes âgées et handicapées mais pas vers les tâches ménagères.

Troisièmement, certaines structures se rapprochent en fonction d'un fichier client assez homogène qui renvoie déjà à une structuration des services déjà existant. Par exemple, Caisse d'épargne, MAIF, MACIF et MGEN font état

⁵ Quelques enseignes nationales : **France Domicile** (Mutualité Française, UNA, UNCCAS) ; **PERSONIA** (ADMR, Crédit Mutuel, AG2R) ; **Fourmi Verte** (Familles Rurales, Groupama, MSA) ; **La maison du particulier employeur et des emplois de la famille** (FEPPEM, IRCEM Prévoyance, IFEF) ; **SERENA** (groupe Caisse d'Epargne, MAIF, MACIF, MGEN) ; **Domiserve** (groupes Axa et Dexia Crédit Local) ; **Accor Services** (Accor Services, Europ Assistance) ; **La Poste** ; **Sodexo** ; **CNP**.

de 3500 structures regroupées dans leur réseau.

Enfin quatrièmement, on assiste à la montée d'offres standardisées du type d'Academia.

Si on ne parvient pas pour le moment à mailler « grandes enseignes » et « petites structures », il faudrait envisager une plate-forme liée au territoire, mettant en relation les offres et les demandes locales.

M. COINTEPAS (DDTEFP) signale que le Conseil Général avait tenté de mettre en place une plate-forme qui s'est soldée par un échec. Il serait important d'en connaître les raisons pour éviter de reproduire les mêmes erreurs. Dans le même ordre d'idée, il est également important de s'interroger sur le statut de cette plate-forme et savoir si elle doit être gérée par un organisme public (lourdeur bureaucratique) ou par une entreprise privée. Mais il faut insister sur la capacité des coopératives à créer des structures horizontales de services de proximité « pour » le territoire et « par » des acteurs du territoire qui éviterait ce dilemme.

M. COINTEPAS (DDTEFP) avance une autre proposition qui serait la création d'une sorte de « chambre patronale ou (professionnelle) des services de proximité ». Elle pourrait avoir un effet positif sur le développement de ses services dont la finalité pourrait être une sorte de garant du secteur.

Un véritable plan de formation professionnelle dans le domaine est urgent. Il devrait se mettre en place en concertation avec les centres de formations, les lycées professionnels, les collectivités (pour le financement) et les acteurs locaux (pour connaître les besoins de la profession), appuyés, en amont, par un véritable référentiel pédagogique. *M. I. BAHFIR (Ecole de la deuxième chance)* est particulièrement engagé dans cette direction et se montre réactif à cette proposition.

Comment dépasser le paradoxe inhérent à la professionnalisation de l'offre de services sans exclure les structures d'insertion dont les travailleurs n'ont pour la plupart aucun diplôme ? Il faudrait pour ceci faciliter l'accès aux formations pour des personnes en difficulté : nécessité et envisager des formations rémunérées.

Les services de proximité culturelle et environnementale

1.1 Les services culturels :

Concernant les activités de pratiques culturelles, l'audiovisuel et le cinéma représentent à Plaine Commune environ 200 entreprises de 5 à 25 salariés en moyenne. On y trouve les activités de plateau, l'appareillage lumière et les activités de tournage. Du point de vue des activités de présentation, la difficulté de rendre marchand ces activités tient à la variable quantité et à la variable prix : la quantité d'heures payées (devant des spectateurs) est excessivement faible au regard du nombre d'heures de préparation; le prix de l'heure de travail devient trop lourd au regard de ce que les spectateurs sont disposés à payer. Il en résulte des productions de plus en plus mondialisées et une tendance à l'individualisation des pratiques culturelles, ce qui rajoute à la difficulté pour des spectacles publics de proximité (cirque, théâtre, opéra, etc.) d'équilibrer les comptes sans financement public. Par ailleurs, les artistes sont mal rémunérés et le financement des intermittents du spectacle pose des problèmes éthiques et économiques.

Depuis 15 ans, les politiques publiques ont consisté à financer des artistes non reconnus (pour ceux qui sont « reconnus », la question relève de l'éthique) en associant l'action sociale et l'action culturelle en faisant de cette dernière une arme contre la fracture sociale. Le résultat est inégal.

L'objectif de cet atelier est de susciter une réflexion sur toutes les pratiques culturelles qui remplissent trois conditions :

- associer les habitants à la création artistique,
- créer des structures collectives d'artistes,
- donner une dimension économique au mixte « social » et « culturel » sans pour autant exiger une couverture marchande.

Selon la méthodologie de CERISES, on peut déjà dresser une typologie des services d'accès à la culture.

- *Ressources informationnelles*

Intégration, socialisation, autonomisation des personnes en exclusion : alphabétisation, accès au droit commun, médiation avec l'environnement institutionnel, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne (administratives...), revalorisation des personnes en exclusion (ateliers de parole),

- *Champ de la production et consommation*

Activités socio-culturelles : artistiques : (atelier de théâtre, peinture sur soie...), sportives (rencontres), ludiques (centre de loisirs, ludothèques...), culturels (valorisation et échanges des savoirs...), sorties et fêtes

interculturels.

A l'inverse de l'environnement, la culture n'est pas une compétence transférée des villes à Plaine Commune.

Quelques initiatives prennent peu à peu forme et correspondent cependant aux objectifs du programme.

Gwenaëlle. LETANG (STAJ-PERISCOOP) a présenté le projet Art Tissé qui vise le réaménagement d'un quartier de la Porte de Paris, ancien foyer SONACOTRA non-utilisé.

L'association de quartier ARIPP (Association de Riverains de la Place Picoud), composée de 50 ménages, plus ou moins proches du milieu de la culture, se sont regroupés en association avec l'objectif de créer un lieu d'animation. Ils ont la volonté d'obtenir cet espace en friche, afin de mettre en place des projets socio-culturels. Après l'identification des besoins par les habitants eux-mêmes, les associations viendront en aide aux habitants pour la création de projets.

L'immeuble est de 250 m² sur trois étages : deux étages seraient loués pour des appartements dont un serait consacré au logement étudiant et les ressources obtenues serviraient ensuite à dynamiser les activités culturelles qui pourraient prendre place au rez-de-chaussée.

1.2 Les services du cadre de vie et de l'environnement

La croissance des effectifs salariés sur le territoire a été de + 17% entre 1992 et 2000 pour ces activités principalement tournées vers l'assainissement des voiries, le défrichage et l'entretien des berges, le traitement des déchets, et finalement peu de réaménagement.

Ce secteur, au cœur des préoccupations des entreprises sociales et des initiatives solidaires, correspond au maillage recherché par ce programme en associant formation, insertion par l'activité économique, pérennisation des emplois en réponse aux problèmes environnementaux.

Le terme de « proximité » a deux significations :

- la proximité peut-être « géographique » et suppose donc un territoire pertinent. Au premier atelier, certains participants avaient évoqué que les services « à » et « du » domicile devaient avoir un « petit » territoire, une ou deux mairies mais certainement pas tout le territoire de la communauté d'agglomération,
- la proximité peut-être « relationnelle » et porte sur la relation construite entre le prestataire et l'utilisateur. « L'assistance informatique » ou « administrative » de la loi Borloo peuvent jouer sur ces deux définitions. On peut également évoquer que l'échange équitable participe d'une proximité relationnelle même lorsque les co-échangistes sont géographiquement très éloignés. Quant à l'échange éthique ou les circuits courts, ils participent des deux définitions à la fois.

Mme. Ségolène SERESSIA (Plaine Commune) a présenté le projet soutenu par le service environnement de Plaine Commune. Elle précise que le Plan Communautaire pour l'Environnement et la charte de coopération avec les associations environnementales sont passés au conseil communautaire du 30 mai dernier.

Pendant trois ans, ce service a effectué un état des lieux des différents champs de l'environnement sur le territoire, pour en déterminer les enjeux pour l'avenir (santé, eau, assainissement, espaces verts,...).

Un diagnostic opérationnel, dégagant les points forts et les points faibles en matière d'environnement sur le territoire, a permis de réaliser l'*Atlas de l'environnement*. Cet Atlas est le point de départ d'une stratégie, co-construit avec les acteurs et dont la finalité est de « partager un éco-renouvellement urbain ». L'idée forte réside en la transformation de la ville à partir de l'existant sur les bases notamment, d'une gestion écologique, et de l'éco-responsabilité.

A partir du diagnostic et de la stratégie, 44 fiches-actions ont été élaborées afin de formaliser les idées en actions. Telles que les problèmes liés à l'eau (traitement des eaux usées, récupération des eaux pluviales), aux espaces verts, aux déchets (gestion écologique) ou à la coopération avec les associations. La principale difficulté est le manque de financement pour la réalisation des activités définies par les fiches-actions et la difficulté de demander la contribution d'associations du fait de leur équilibre économique fragile. Par ailleurs, les partenariats sont difficiles à mettre en place : peu de contact avec ADEME Ile-de-France (mais une prochaine rencontre est programmée). La mission ESS de Plaine Commune, quant à elle, prépare une convention de développement de l'ESS avec le Conseil Régional, dont l'environnement est une des filières prioritaires : un rapprochement entre le service environnement de Plaine Commune et la mission économie sociale et solidaire du service développement local devient nécessaire.

Le lien direct avec nos ateliers est l'élaboration d'une Charte de Coopération avec les associations environnementales, définie à partir de l'état des lieux du milieu associatif environnemental du territoire de Plaine Commune. L'objectif de la Charte est avant tout la recherche d'un maillage entre les acteurs. Il s'agit d'un travail incitatif de sensibilisation auprès d'un public élargi. La prochaine étape consiste à faire ratifier la Charte par les associations. Néanmoins, Michèle Cayol a signalé ne pas comprendre concrètement ce que Plaine Commune attend d'eux et avec quels financements. Ségolène Seressia a répondu que le but est d'associer les associations aux actions du PCE et de proposer un appui aux associations en terme d'échange et de partenariat (projet école-énergie, cycle de conférences et de visites). Plaine Commune devrait lancer un appel à projet à destination des associations. Le 28 juin au CIIE, a été organisée une rencontre avec les acteurs des jardins ouvriers et familiaux et l'ensemble des associations environnementales. Suivront d'autres conférences sur l'environnement : sur l'énergie, les antennes relais (prolifération des antennes à proximité des écoles,...)

Salah TAIBI (Territoires) a rappelé le travail important qui se fait depuis plus d'une dizaine d'années sur le territoire en matière d'environnement et de revalorisation du cadre de vie (défrichage, entretiens de berges...). Ce travail a permis de sauver un aspect du patrimoine culturel du territoire (le maraîchage). Selon lui, la demande sur le territoire est principalement liée aux commandes des collectivités territoriales ou de bailleurs sociaux, mais très peu liée aux particuliers car il y a peu de jardins privés. Salah Taïbi exprime le sentiment d'une multiplication de démarches participatives avec les acteurs de l'ESS alors qu'aujourd'hui REALISE interpelle les commanditaires locaux sur un projet concret. Il a présenté le projet qui vise à la création d'une Régie Urbaine du

Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement, porté par le réseau REALISE (14 structures d'insertion par l'activité économique, 250 salariés). *M. Salah TAIBI* demande une délégation du service public, afin de mutualiser les compétences et les moyens des structures d'insertion par l'activité économique, en incluant une gestion intégrée du territoire. Ce dispositif permettrait de renforcer les structures et de pérenniser les emplois.

Il note les difficultés de formaliser la démarche :

- problèmes juridiques à surmonter (notamment les marchés publics qui comportent un certain nombre de contraintes),
- nécessité de trouver des marchés,
- nécessité d'une volonté politique. Il manque le déclic, le lien entre une volonté politique affichée et un technicien qui mette en route le projet.

Il faut attirer l'attention sur le fait que le concept de « régie de quartier » est né d'une prise en charge par les habitants de leur propre quartier. Ce n'est que dans un deuxième temps que les collectivités locales ont participé à cette initiative. Il est vrai que le processus a été légèrement différent pour les régies rurales (ou territoriales). Mais même dans le cas de la première régie rurale en France (Mauvezin), on a cherché à sortir immédiatement de la seule commande publique, et il n'a jamais été question d'une « délégation de service public » (qui du reste pose des problèmes juridiques de taille). On peut trouver « inconséquente » une collectivité locale qui se rendrait prisonnière d'un tel contrat.⁶ La question est plutôt « Comment intégrer les habitants à ce type de projet » ? En dépit des limites imposées par le territoire (population à faible revenu), il est tout de même possible d'envisager davantage d'autonomie à cette structure. En tous cas, c'est par ce biais qu'on pourra parvenir à rendre viable une régie territoriale. Elle pourra s'appuyer ensuite sur les commandes des collectivités territoriales ou des bailleurs sociaux, sans aboutir à une « délégation du service public ».

Il est préférable que les structures répondent aux appels d'offres lancés par les collectivités en jouant sur les clauses du mieux-disant social⁷. La clause du

⁶ Notons que l'expérience des coopératives sociales italiennes dont le financement pose des problèmes très difficiles conduit à des réserves du même genre.

⁷ La clause de mieux-disant social

Usuellement, la loi engage les collectivités à juger de l'offre d'une entreprise selon le principe du moins-disant économique.

En revanche, le code des marchés publics est très clair dans son article 53, qui invite les collectivités à choisir une entreprise selon le critère de ses capacités en matière d'insertion professionnelle des personnes en difficultés. Il s'agit d'une clause du mieux-disant social, qui permet à la Commission d'appel d'offres des collectivités, de ne pas retenir les entreprises qui auraient recours à des dispositifs précaires, de type Contrat Nouvel Embauche.

Au contraire les collectivités doivent encourager les entreprises qui ne considèrent pas le chômage de masse comme un effet d'aubaine, et la situation de leurs salariés au désavantage de la flexibilité et du profit à tout prix. Les entreprises ne comptent pas se satisfaire de cette situation puisqu'ils justifient leurs pratiques par la légalité de leurs types de contrats remis en question.

En attendant, les premières décisions de justice, qui serviront de jurisprudence, le débat n'est pas clos...

mieux-disant social permet à la Commission d'appel d'offres des collectivités de ne pas retenir les entreprises qui auraient recours à des dispositifs précaires, donc de préférer les structures qui facilitent l'insertion des publics en difficulté.

Plusieurs dispositifs sont mis à disposition pour faciliter les démarches administratives (répondre aux appels d'offres) ou nécessitant une expertise particulière, tel que le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Par ailleurs, *M. Corentin GALLO (DLA) et Mme. Claude-Lise CABROL (DLA)* considèrent que Plaine Commune est d'une taille intéressante pour mutualiser les compétences sans craindre les effets d'aubaine.

2. Services de proximité urbains

Ces services contiennent les services de commerce de proximité et les services aux entreprises.

- **Épiceries sociales / épiceries solidaires**

M. Roch-Laurent Doué évoque le projet « Supérettes du Cœur⁸ ». Épiceries implantées en pied d'immeubles sous le principe des banques alimentaires, elles nécessitent la création d'une carte de légitimation (délivrée par les services sociaux) pour accéder aux produits de l'épicerie. Elles seraient ouvertes tous les jours sur des plages horaires longues.

Fonctionnant sur des partenariats avec des industries agro-alimentaires qui, en échange de leur visibilité à l'occasion de salons, feraient don de certaines de leurs marchandises, elles fonctionnent principalement sur le bénévolat. Elles peuvent offrir la possibilité de formation (magasinage, stockage, étiquetage...). Le dispositif n'est pas pour le moment soutenu par les pouvoirs publics mais repose sur une exigence morale contre la pauvreté.

Si la difficulté de trouver des locaux en pieds d'immeuble est remédiable

⁸ Les épiceries sociales sont des petites surfaces alimentaires qui permettent à des personnes en grande difficulté financière d'acquérir différents produits qu'ils soient alimentaires ou d'entretien à des prix très réduits, prix 80 à 90% en deçà du prix réel.

Elles sont mises en place par des structures le plus souvent associatives à vocation sociale ou humanitaire, qui souhaitent permettre à des personnes en grande difficulté financière de s'alimenter sans passer par les système des "colis" où les personnes n'ont pas de participation financière à fournir, et ne peuvent pas choisir leur nourriture. Dans le cas des épiceries sociales, les personnes apportent une contribution financière ce qui leur permet de conserver une certaine dignité. Les épiceries sociales, grâce à différents partenariats qu'elles entretiennent avec des groupes agro-alimentaires, peuvent acquérir des produits le plus souvent soit sous forme de dons, soit grâce à des négociations avec les distributeurs qui fournissent des produits à faible coût et les revend à faible prix.

A qui ces épiceries s'adressent-elles ?

Elles s'adressent à des personnes ou à des familles en grande précarité, en les aidant pendant une période déterminée, éventuellement renouvelable. Ce sont généralement des bénéficiaires du RMI, allocataires API, personnes surendettées, chômeurs de longue durée, retraités (moins de 600 euros par mois de revenu).

Comment ?

La procédure à suivre pour être bénéficiaire est particulière à chaque épicerie sociale.

La personne ou la famille orientée, ou souhaitant en bénéficier est préalablement reçue en entretien, sauf si elle vient de la part d'un partenaire, qui peut être le CCAS, ou autres organismes sociaux, qui a déjà conduit l'entretien et rédigé une lettre motivant la démarche.

Certaines d'entre elles ont mis en place un système de carte de membres.

Les produits ?

Les produits proposés sont dans un premier temps les produits de base (huile, café,..), des surgelés, des légumes et du pain, des produits d'entretien. Puis il y aura adaptation de l'offre aux besoins des personnes.

Certaines revendiquent la nécessité d'équilibrer les produits achetés. Elles aident aussi les personnes et les familles à constituer des repas équilibrés, en les conseillant dans le choix des ingrédients et des produits de base.

(voir propos de l'OPAC en introduction) le point fort du projet est la proximité de la population en grande difficulté et les possibilités de faire le lien avec d'autres structures afin de limiter les risques de stigmatisation.

Epiceas (épicerie aubervilliers solidarité) : le projet impulsé par les élus locaux d'Aubervilliers a démarré en 2001 mais son ouverture est limitée à deux demi-journées par semaine. Ce projet intéressant contient déjà ses propres limites : La faible amplitude des heures d'ouverture a permis aux bénévoles de prendre en charge le projet. Mais de ce fait, il tend à se couper des usagers. Par ailleurs, le fait qu'il soit exclusivement réservé à des populations très nécessiteuses ne facilite pas, dans l'état actuel du fonctionnement, l'ouverture vers d'autres activités et à un public plus large.

Michel BESSON (MINGA) intervient pour signaler qu'il voit dans ces expériences l'intérêt de redonner à la personne sa dignité humaine. Mais il regrette que n'étant pas ouvertes à tout public, ces structures ne puissent pas associer « échange équitable » et « épicerie sociale ou solidaire » autour de quelques principes clés : rechercher l'autonomie de structures, développer la participation des citoyens et contrôler la qualité de produits échangés. A ce titre, il signale la force des écoles de la vente en magasin comme Terem (trois centres à Paris). Il faudrait réfléchir à des relais, des passerelles avec le commerce équitable et aussi avec des entreprises d'insertion ou d'autres structures.

Mme. Naïma. BENAÏSSA (AOE, mille et 1 savoirs) travaille dans l'aide à l'insertion (bilan professionnel, aide à la recherche d'emplois et offres de formations). Mais elle a souhaité, dès le départ de son implication dans ces projets, associer à cette activité la structure « Mille et un savoirs » (association d'échanges de savoirs entre «exclus» et «non-exclus») comme volonté de mixité sociale. Si l'esprit dans lequel elle travaille n'est nullement remis en cause avec le temps, elle est en demande de nouvelles passerelles en vue de développer des activités marchandes dans le respect des valeurs éthiques de l'économie solidaire (salon de thé par exemple pour favoriser cette mixité. Besoin d'implication importante de la population locale).

Mme. Catherine BERNATET (AGIR POUR L'EMPLOI) informe de l'intérêt que présente la structure de services aux personnes âgées (qu'elle représente), gérée par des personnes éloignées de l'emploi. Ces dernières bénéficient d'un plan de formation dans le domaine (ou pas) alors que les personnes âgées, en devenant adhérente de la structure, deviennent plus autonomes.

M. Yazid BOUDJEDIA (COOPANAME) prend la parole sur les

Coopératives d'activités et d'emplois présentes sur Paris et Nanterre. Il a un projet d'implantation sur Plaine Commune. Ce dispositif offre un cadre juridique sécurisant pour les entrepreneurs individuels. Actuellement 110 coopérateurs s'engagent à reverser 10% de leur chiffre d'affaire à la coopérative à condition qu'elle leur offre un certain nombre de services mutualisés. Ce procédé permet de s'autofinancer à près de 60%, le reste provenant de financements publics. Il sert de tremplin aux jeunes entreprises coopératives qui, après avoir bénéficié des savoir-faire de l'ensemble des coopérateurs, ont atteint une certaine stabilité économique leur permettant de s'émanciper de la structure mère.

Concernant les services aux entreprises, le centre de ressources des métiers de la maintenance (CR2M) est présenté par *M. François. BARTOLI*. Né d'une volonté politique (Conseil Général, Plaine Commune...), il part du constat d'une disparition des postes productifs. Il s'efforce de développer des activités de maintenance, d'emplois de techniciens. Deux types de métiers sont mis en avant en rapport avec l'outil productif et l'environnement.

Le deuxième constat est l'offre importante de formation aux métiers de la maintenance (lycées professionnels, CFA,...) sur le territoire.

On peut alors faire le lien entre les centres de formation, les entreprises et les politiques de l'emploi du territoire de Plaine Commune⁹.

Conclusion provisoire

Le présent rapport nécessite d'abord une réaction des acteurs avant la mise en place d'une méthodologie qui aura lieu à l'automne, avant le Forum de l'économie sociale et solidaire de Plaine Commune qui devrait se tenir fin novembre ou début décembre 2006.

Il appartient ensuite au commanditaire de faire un portage politique du programme et d'y associer les ressources nécessaires correspondantes. C'est bien-sûr à ces deux conditions que ce programme pourra déboucher en terme d'emploi, de prise en charge collective et d'autonomie des structures.

⁹ *M. F. BARTOLI* regrette que les acteurs de la politique de la ville ne soient pas présents à ces réunions.